



## CONCERTATION PUBLIQUE

SECTEUR DU HARAS : PROJET DE CONSTRUCTION AU LIEU-DIT DU GUÉ

Séance de présentation des panneaux de l'exposition

- Jeudi 5 septembre 2019 -



NAMO  
MERMANDIÈRE ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



## **PANNEAU 1** ELEMENTS DE CONTEXTE ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre de son développement urbain, après l'opération « Fermes Sud », la commune de MARLY LA VILLE a engagé la mise en œuvre d'une **opération à vocation de logements sur une partie du secteur dit « Le Haras »** dans le respect :

- de ses obligations en matière de réalisation de logements sociaux dont, précisément, **l'obligation pour la commune de déposer d'ici la fin de l'année 2019 un Permis de Construire comprenant environ 115 logements sociaux** ;
- des objectifs définis par les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme** approuvé en 2013 :

### PRÉSERVER

l'identité « rurale moderne » de  
Marly,  
les qualités paysagères et  
environnementales

### AGIR

pour une meilleure répartition des  
flux sur le territoire et une  
amélioration de l'offre alternative à  
l'automobile (transports collectifs,  
piétons, vélos)

### ASSURER

la redynamisation du village, dans le  
respect des équilibres économiques,  
environnementaux et sociaux

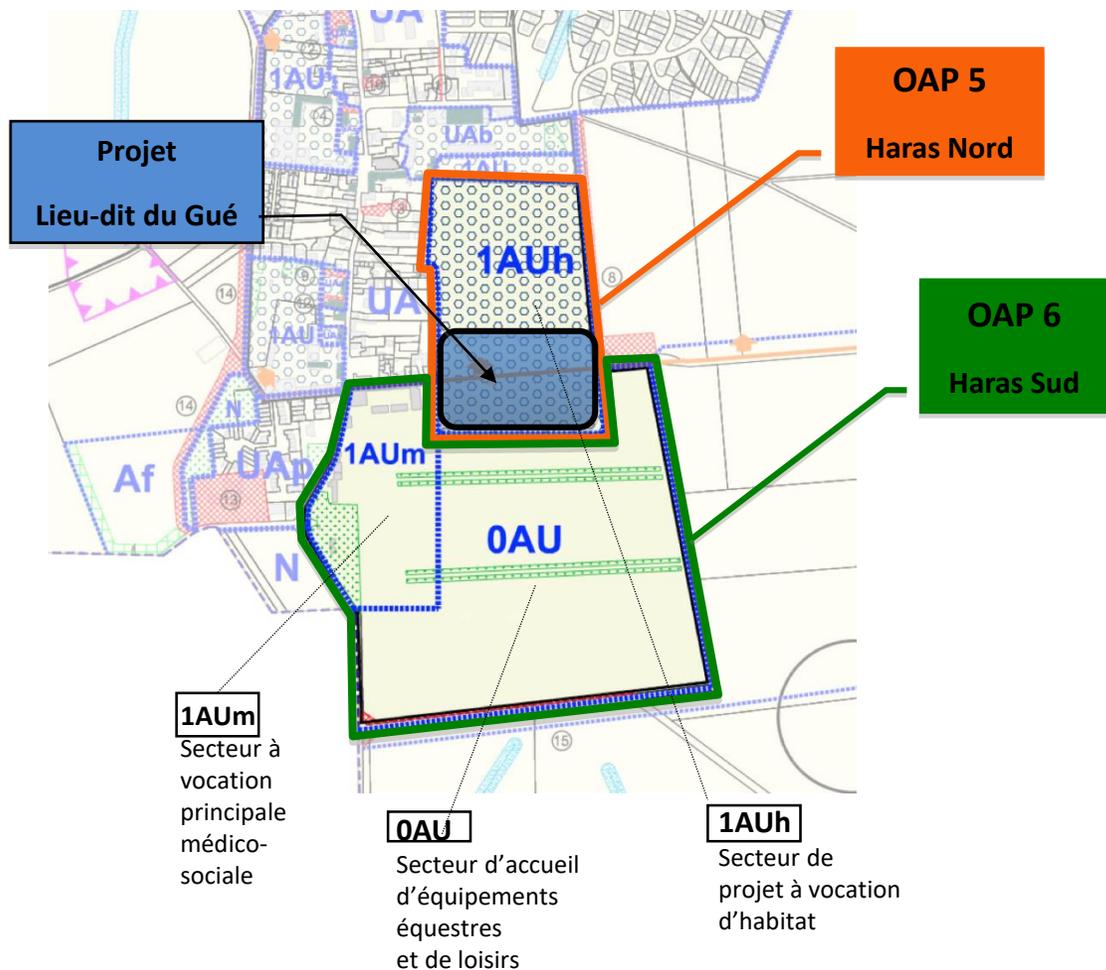
La commune de Marly-La-Ville et la communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France en liaison avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France qui porte l'ensemble du foncier de l'ancien haras (30,5ha) ont organisé en mai 2018 une consultation d'opérateurs visant à susciter l'émergence d'un projet urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- **Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisation**, avec une variété de formes urbaines et l'aménagement d'importantes surfaces en espaces verts ou naturels support du développement de la biodiversité ;
- **Préserver et valoriser le cadre de vie** : préserver la structure, la qualité et dynamisme du village, mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural historique communal ;
- **Offrir des espaces publics pertinents**, lieux de vie pour les habitants ;
- **Améliorer les déplacements** : développer les liaisons douces et contribuer à l'amélioration des déplacements automobiles.

Le Conseil Municipal de MARLY-LA-VILLE, par la délibération du 18 décembre 2018, a chargé la société FONCIM PROMOTION, lauréate de la consultation de promoteurs, **d'organiser une concertation avec les habitants tout au long de l'élaboration de son projet.**

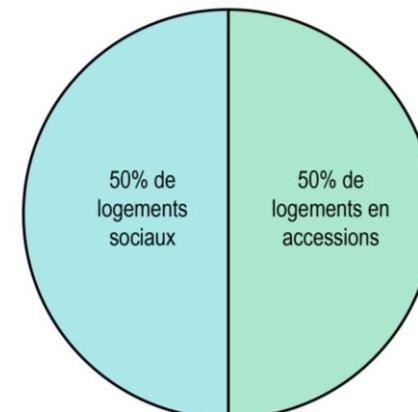
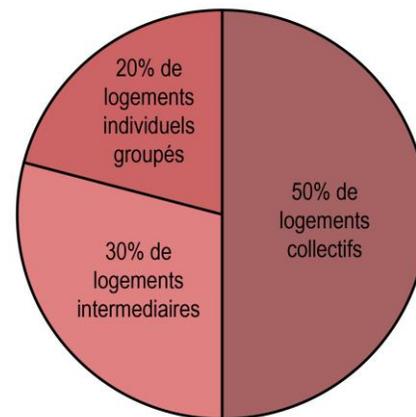
Il a également confié, par convention, au CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL D'OISE, une mission d'assistance pour **animer l'ensemble de la concertation.**

## LES DONNÉES DU PLU SUR LE SECTEUR DU HARAS ET LE LIEU DIT DU GUÉ



## LA PROGRAMMATION ENVISAGÉE SUR L'ENSEMBLE DE L'OAP 5

- **Logements** : construction d'environ 400 logements



- **Equipements** :

Renforcement des équipements scolaires et de la petite enfance  
Réflexion sur le développement de services de proximité

### EMPRISE ET PROGRAMMATION DE LA 1ÈRE PHASE AU LIEU-DIT DU GUÉ (PARTIE SUD DE L'OAP 5)

- **Emprise** : 3,5ha

- **Programmation** :

Environ 220 logements dont 115 logements locatifs sociaux

### LA MODIFICATION DE L'OAP5 ET PONCTUELLEMENT DE L'OAP 6

Afin de pouvoir prendre en compte les demandes formulées par les habitants dans le cadre de la concertation et mieux tenir compte des éléments identitaires et structurants du site et de ses abords (grand paysage, vieux village, église classée, vues lointaines, rapprochées...), la commune a engagé une modification de l'OAP 5 et ponctuellement de l'OAP 6 (accès depuis la RD89 et prairie à vocation d'espace public et de rétention des eaux pluviales) .

L'enquête publique sur ce projet de modification du PLU se déroulera du 23 septembre au 23 octobre 2019.

# DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

## 1ÈRE RÉUNION PUBLIQUE DU 17 JANVIER 2019

- **Présentation générale du projet et des partenaires de la ville**
- **Présentation du site de l'ancien haras « Passé, présent et devenir »**

=> Environ 180 personnes présentes

## 2ÈME RÉUNION PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2019

**Visite / Découverte partagée du site : « derrière les murs du haras »**  
**Document / questionnaire à remplir proposé aux participants**

=> Environ 140 personnes présentes

## 3ÈME RÉUNION PUBLIQUE 21 FEVRIER 2019

- **Présentation d'un document retranscrivant l'ensemble des contributions des participants**

=> Environ 100 personnes présentes

### **Les modalités de recueil des contributions :**

- 27 personnes ont rempli le document / questionnaire et l'ont déposé en mairie
- 1 personne a déposé une contribution sur le registre électronique de la commune
- Chacun des accompagnateurs a restitué ce qui l'avait le plus marqué lors de ses échanges avec les personnes qui l'entouraient

lors de la visite du site \*

## 4ÈME RÉUNION PUBLIQUE DU 21 FEVRIER 2019

### **Présentation, au regard des contributions des habitants**

- **Des objectifs, des grandes orientations et des dispositions du PLU sur le secteur de l'OAP5 et ses abords,**
- **Des premières grandes orientations du projet et d'un premier schéma d'aménagement**

=> Environ 50 personnes présentes

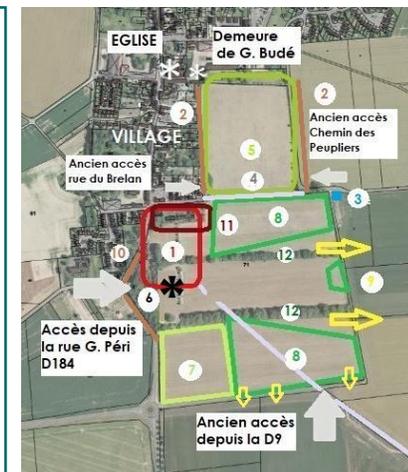
## 5ÈME RÉUNION PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2019

- **Présentation d'une première proposition d'aménagement de la 1ère phase du projet au « Lieu-dit du Gué »**

=> Environ 50 personnes présentes

## RACCOURCI HISTORIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

- 1 - Ancien quartier médiéval
- 2 - Anciennes murailles du village
- 3 - Gué de Marly
- 4 - Rue du gué
- 5 - Jardins appartenant au village et clos Budé puis parc arboré dessiné du château
- 6 - Château puis demeure du haras
- 7 - Potagers et vergers du château
- 8 - Parc arboré dessiné du château
- 9 - Alternance murs de clôtures et fenêtres de vue sur la campagne du parc du château
- 10 - Entrée du château puis du haras
- 11 - Anciens bâtiments techniques du haras
- 12 - Haies arborées du haras



## OÙ CONSULTER LES DOCUMENTS DE LA CONCERTATION ET NOUS TRANSMETTRE VOS NOUVELLES REMARQUES ET SUGGESTIONS ?

L'ensemble des documents présentés lors de la concertation publique sont consultables :

- en format numérique sur le site internet de la ville
- en format papier en mairie.

**Vous pouvez transmettre vos nouvelles remarques et suggestions jusqu'au 17 septembre 2019 :**

- sous format papier en mairie (registre et boîte à idée),
- sous format numérique (registre électronique sur le site internet de la ville).

## **PANNEAU 2 ACCES, CIRCULATION ET ESPACES PUBLICS**

### **LES DEMANDES DES HABITANTS**

- Prendre en compte les dysfonctionnements actuels de la circulation automobile rue Gabriel Péri et ne pas les déplacer ou les recréer dans le nouveau quartier
- Développer les circulations douces entre le centre-bourg et le nouveau quartier et à l'intérieur de celui-ci
- Offrir de nouveaux espaces publics de qualité qui profitent à l'ensemble des habitants du centre-bourg

# HIÉRARCHISATION DES VOIES DE CIRCULATION : ENCOURAGER LES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX

## UNE CIRCULATION DES VÉHICULES APAISÉE ET UN STATIONNEMENT INTÉGRÉ

Organisation des accès et des voies de façon à ne pas aggraver les problèmes rencontrés rue Gabriel Péri et à ne pas créer de circulation de transit à l'intérieur du nouveau quartier

### ACCÈS ET VOIRIE

- **Accès 1**: à l'Est du site, à la jonction du chemin des Peupliers (rénovation prévue dans le PLU : emplacement réservé n°8) et du chemin vicinal n°2.

- **Accès 2**: à l'Ouest du site, par la D184, sous la rue du Brehan, connecté par la voie principale du nouveau quartier, la rue du Gué, à l'accès 1

- **Accès 3**: au Nord/Est du site par le chemin des Peupliers. Il sera réalisé lors de la réalisation de la deuxième phase. Il est indépendant des accès 1 et 2 : il dessert uniquement la partie nord de l'OAP5

----- - réseau viaire existant

----- - réseau viaire projeté

### STATIONNEMENT

Organisation du stationnement de façon à ce que l'espace public et privé ne soit pas envahi par les voitures

- **Stationnement sur les voies publiques** : ils sont disposés le long de la rue du Gué. Ils s'intègrent à la trame paysagère du mail avec un arbre toutes les deux places. Des places de stationnements ont été prévues pour les personnes de passages, les PMR, les livraisons.

- **Stationnement dans les espaces privés** : afin de minimiser la présence de la voiture et éviter l'effet «nappe de parking», 50% du stationnement requis est en parc souterrain, 50% en coeur d'îlot, dont la moitié couvert par des car parks.

## UN MAILLAGE DE CIRCULATIONS DOUCES OUVERT À TOUS LES HABITANTS DU BOURG

- 1 Le chemin des écoliers
  - 2 la Promenade des peupliers
  - 3 Le sentier de la Noue
  - 4 Le Mail de la rue du Gué
  - 5 Le sentier de la grande prairie
- Continuité piétonne projetée entre la rue Gabriel Peri et la rue du Gué
- Servitudes de vue et de passage

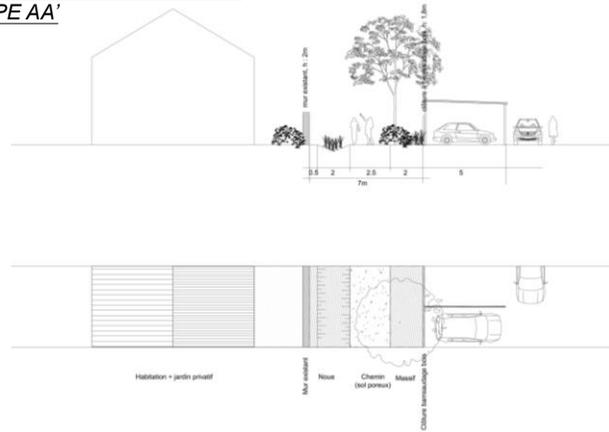
## DES ESPACES PUBLICS DE QUALITE FAVORISANT LA CONVIVIALITE

- A** - **Qualité** : Aménagement des espaces publics de façon à ce qu'il ne soient pas de simples réponses à des besoins fonctionnels
- B** - **Convivialité** : Aménagement au carrefour des voies, de placettes ou ds petits jardins favorisant les liens conviviaux entre les habitants, avec des bancs publics, des espaces de jeux pour les enfants...
- C** - **Un espace de rencontre pour l'ensemble des habitants du bourg : La grande prairie**

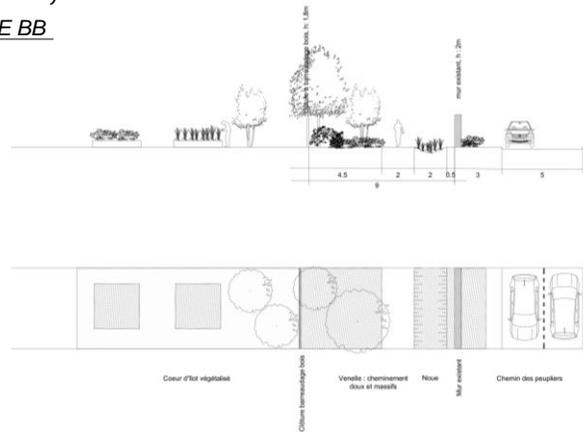


# UN MAILLAGE DE CIRCULATIONS DOUCES, OUVERT À TOUS LES HABITANTS DU BOURG

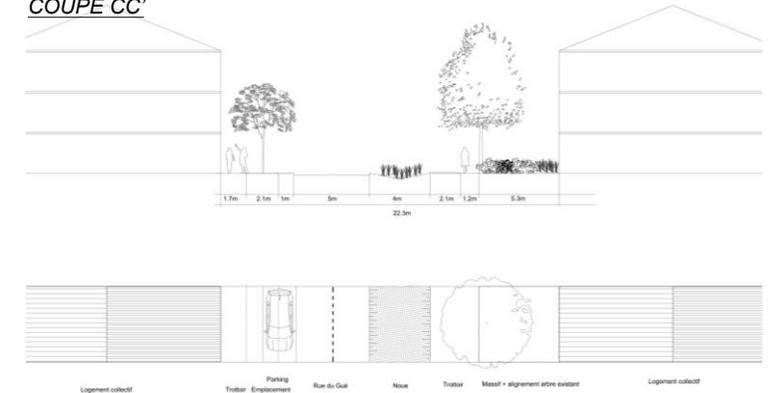
LE CHEMIN DES ÉCOLIERS –  
COUPE AA'



LA PROMENADE DES PEUPLIERS –  
COUPE BB



LE MAIL DE LA RUE DU GUÉ –  
COUPE CC'



UN NOUVEL ACCÈS PIÉTON SÉCURISÉ AUX ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DU CENTRE-BOURG  
Aménagement d'un cheminement piéton derrière l'ancienne « muraille » du village permettant aux habitants du bourg et du nouveau quartier d'accéder aux écoles sans emprunter les trottoirs étroits et insécurisés de la rue Gabriel Péri.

UN GRAND PARCOURS DE PROMENADE ET DE SANTÉ  
Aménagement le long des anciens murs du haras d'un parcours de promenade et de santé piéton/cyclable qui à terme devrait être relié aux circulations douces existantes permettant notamment d'accéder en vélo aux gares de Louvres et de Fosses.

LE MAILLAGE DE L'ENSEMBLE DU SITE PAR DES CIRCULATIONS DOUCES  
Ces deux itinéraires doux majeurs nord-sud sont reliés par un maillage est-ouest de circulations piétonnes sécurisées

# ACCES AU CŒUR D'ÎLOTS



1



2



3

4



5



1. Quartier de La Sauvegarde, La Duchère, Lyon
2. Tonnelle végétalisée
3. Abris à vélos sécurité et végétalisé
4. Stationnement végétalisé, Mairie de Guitrancourt
5. Parking perméable, Zénith de Strasbourg

RÉFÉRENCES DE STATIONNEMENTS PAYSAGERS

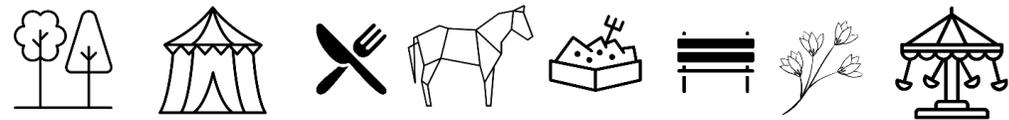


ACCÈS AU CŒUR D'ÎLOTS / SERVITUDES DE VUES ET D'USAGES

# LA GRANDE PRAIRIE

UN ESPACE DE RENCONTRE POUR  
L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU  
BOURG

Au sud du nouveau quartier, face à la partie sud du Haras qui doit à terme accueillir des équipements équestres et de loisirs : aménagement, d'un espace public où pourront se tenir des activités de plein air : pique-nique, jeux pour les enfants, etc.



## PANNEAU 3 PATRIMOINE, FORMES URBAINES ET PAYSAGE

### LES DEMANDES DES HABITANTS

- Préserver les vues sur l'ensemble formé par l'église, protégée au titre des monuments historiques, et l' « ancienne maison de Guillaume Budé »
- Maintenir des vues depuis le nouveau quartier sur la partie sud du Haras qui a vocation à accueillir des équipements équestres et de loisirs
- Maintenir des vues sur la plaine agricole, en s'appuyant sur les portions de murs disparues
- Conserver au maximum les murs anciens qui entourent le site tout en ménageant quelques ouvertures
- Conserver les trois grandes haies arborées qui structurent le site



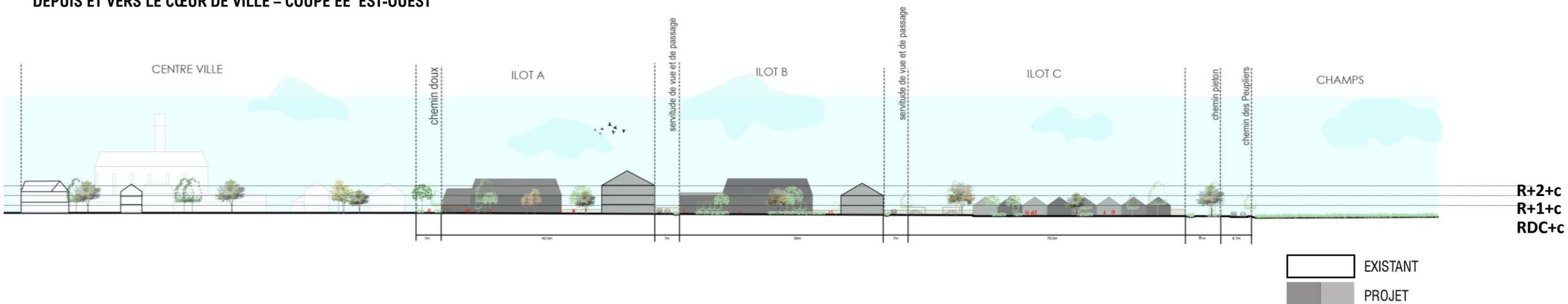


# HAUTEURS ET GABARITS

## CONSERVER LA SILHOUETTE DU VILLAGE : UNE DENSITÉ HORIZONTALE – COUPE DD' NORD-SUD



## DEPUIS ET VERS LE CŒUR DE VILLE – COUPE EE' EST-OUEST



EXISTANT  
 PROJET

EXISTANT  
 PROJET

# RÉFÉRENCES DE GABARITS



St Andrews Riverside, Tiverton  
Mikhail Riches Architecte



Rénovation ancienne ferme, Seine-et-Marne  
Collet & Muller Architectes



Logements Brécard, Saint-Marc-sur-Mer  
Garo Boixel Architectes



Bruyères-sur-Oise  
LAM Architectes



Cité des Electriciens, Bruay-La-Bruissière  
Philippe Prost Architectes



Eco cité La Garenne  
G. Ramillien Architectes

## PANNEAU 4 ARCHITECTURE, IMPLANTATION, VOLUMETRIE ET MATERIAUX

### LES DEMANDES DES HABITANTS

- Limiter sur l'ensemble du site la hauteur des nouvelles constructions et plus particulièrement des constructions situées en vis-à-vis des constructions anciennes du village
- S'inspirer du bâti ancien, des formes urbaines et du paysage existant
- S'inspirer des typologies architecturales, urbaines et paysagères du bâti ancien du bourg: maisons de bourg et fermes, cours et jardins, alignements du bâti sur la rue...

# IMPLANTATION, VOLUMETRIES, HAUTEURS

## • Les implantations des bâtiments sur les espaces publics :

En respectant l'organisation du village, les futurs bâtiments seront implantés à l'alignement des espaces publics. Ces alignements pourront être discontinus, générant des transparences permettant d'apercevoir les jardins des cœurs d'îlots.

Une clôture plus ou moins opaque, suivant les situations (rue, passage piéton, sentier de campagne), définira clairement la limite entre les espaces publics et privés.

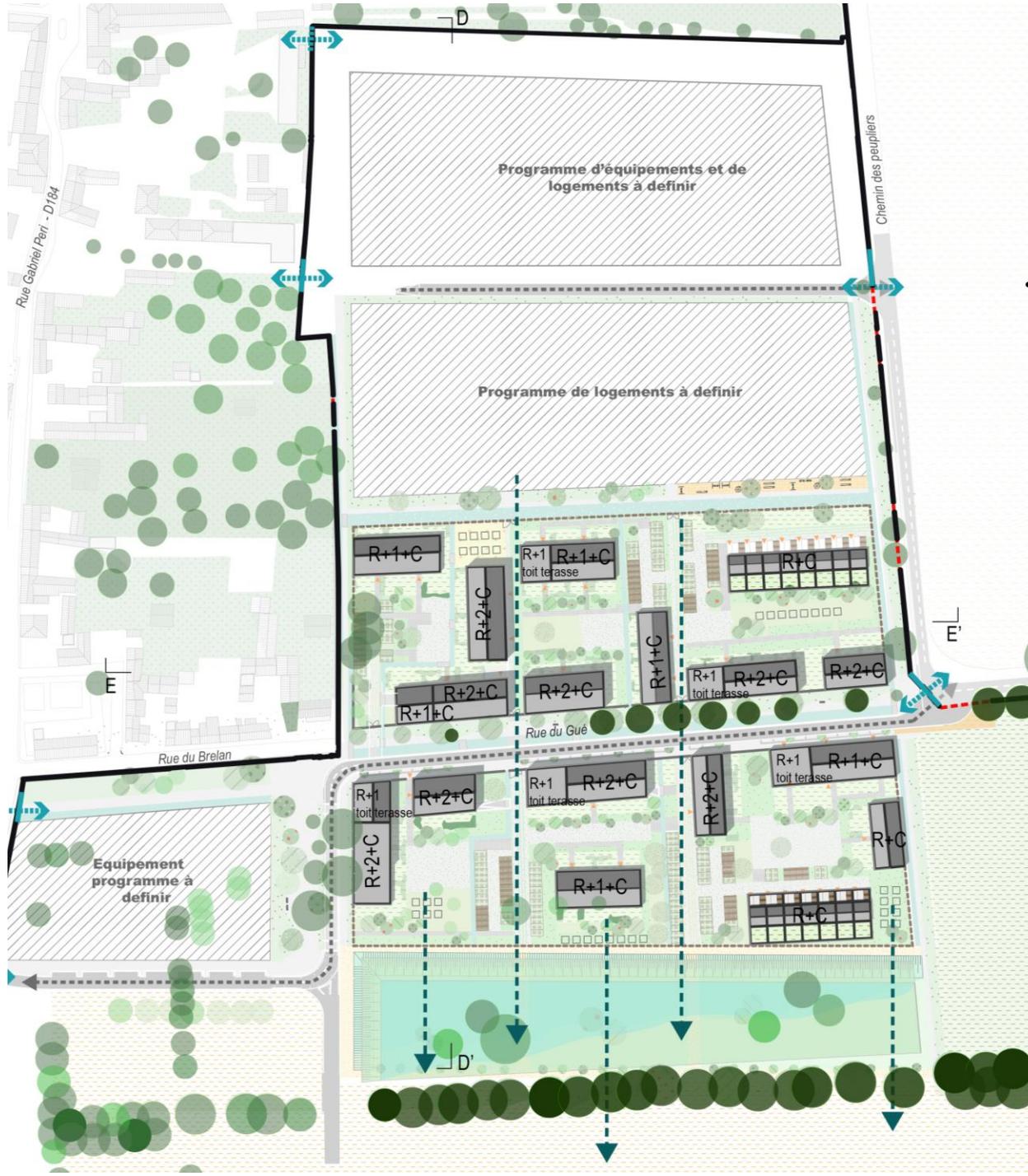
Dans certaines situations, en vis-à-vis d'espaces plus libres, certains bâtiments pourront être implantés en retrait de l'alignement (sentiers, promenades piétonnes, prairies,...)

## • Les volumétries :

Les futurs bâtiments auront des formes simples, proches des corps de fermes traditionnels (granges, longères, étables,...) ou des maisons de bourg, afin de préserver la sérénité actuelle du paysage construit de Marly-la-Ville.

## • Les hauteurs:

Elles sont variées. Des bâtiments R+1, avec toitures en tuile, ardoise, métal ou terrasses végétalisées, alternent avec des bâtiments R+2 ou R+2+ comble afin de proposer un épannelage varié qui s'intègre à la silhouette du village et les perspectives vers l'église Saint-Etienne.



## PHASE 2 à venir

Programme à définir (Il accueillera la future place de l'école, les équipements et les logements)



- Hauteur maximale des équipements et des logements : R+1+combles



- Hauteur maximale des logements : R+1+combles

## PHASE 1

Programme d'environ 220 logements (sociaux + en accession)



hauteur max : R+2+Combles

GRANDE PRAIRIE  
PAYSAGÈRE

# LIMITES PUBLIC/ PRIVE : LES CLOTURES



--- Palissades en barreaudage bois variations de rythmes



— Murets et portails en continuité avec les façades bâties (béton, briques, bois)

■■■■ Clôtures type « haras », grillages

# LES MATERIAUX

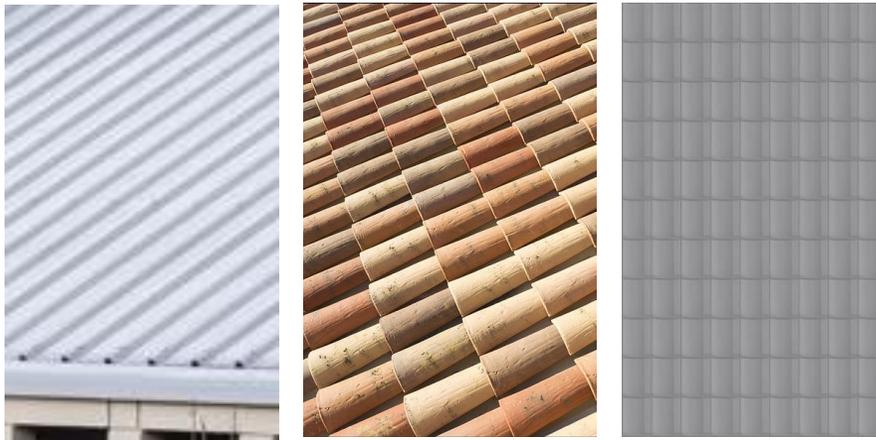
- **Les matériaux :**

Ceux-ci seront avant tout pérennes et s'inscriront dans la palette chromatique de Marly-la-Ville :

Façades essentiellement en enduits talochés clairs avec certains soubassements en pierre, ou le cas échéant en brique ou en bois.

Les toitures seront en tuiles de terre cuite, ardoise ou métal type zinc. Les quelques toitures terrasses pourront être végétalisées.

## Toitures



## Façades



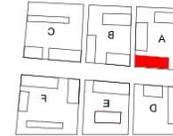
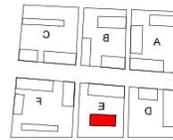
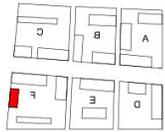
# VUE D'ENSEMBLE SUR LA PHASE 1



# PERSPECTIVES ET EXTRAIT DE PLAN TYPE



Perspectives logements intermédiaires et collectifs



Extrait de plans type – logements intermédiaires

## PANNEAU 5 NATURE ET ENVIRONNEMENT

### LES DEMANDES DES HABITANTS

- Conserver les alignements des arbres en remplaçant les arbres disparus
- Conserver les murs anciens et végétaliser leurs abords, replanter un alignement d'arbres le long de l'ancien mur du haras
- Planter des essences d'arbres et de haies tenant compte du dérèglement climatique et en utilisant des essences locales
- Récupérer les eaux pluviales et s'en servir pour recréer des zones humides
- Créer un quartier véritablement écologique et respectueux de l'environnement, tant en ce qui concerne les constructions que les espaces non bâtis publics et privés qui devront être le plus possible végétalisés

# LA RÉALISATION DE NOMBREUSES ÉTUDES PRÉLABLES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La conception du projet a été précédée, accompagnée et guidée par de nombreuses études permettant de mieux connaître le site et l'impact du projet sur son environnement immédiat : étude de sol et d'infiltration, cartographie géophysique, diagnostic faune et flore, étude de circulation, etc.

## - INVENTAIRE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Un inventaire faunistique et floristique a été réalisé par le bureau d'étude ARTEMIA ENVIRONNEMENT sur 2018/2019, aux quatre saisons. Le bureau d'étude a stipulé dans son rapport final du 30 août 2019 qu'aucun enjeu particulier n'avait été détecté.

## - RECHERCHE D'ÉVENTUELLES ANOMALIES DU SOUS-SOL

Une cartographie géophysique du site a été réalisée en avril 2019 par le bureau d'étude GEOCARTA. A l'issue de la campagne de mesures, le bureau d'étude a conclu à une suspicion de présence de cavités souterraines.

Pour lever cette suspicion, le bureau d'étude de sols SOLUGEO a réalisé une étude historique et géotechnique invasive in situ en juillet 2019 et a levé cette suspicion, concluant « qu'aucun sondage n'a mis en évidence de poches de limons décomprimés et que les dolines (dépressions) relevées sont très vraisemblablement des vestiges de mangeoires à bestiaux ».



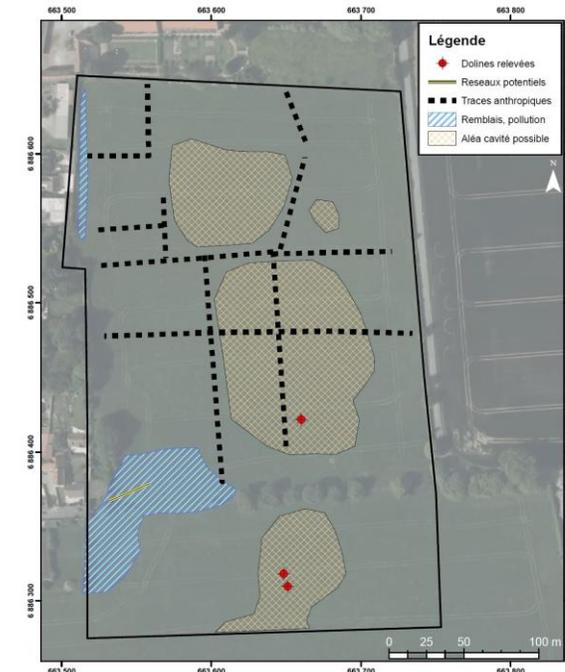
Bureau d'études en environnement  
& Laboratoire d'hydrobiologie

SARL ARTEMIA ENVIRONNEMENT au capital de 6 000 Euros  
Siège Social : 134 rue de Chapeau 80360 Herleville  
Téléphone : 03 22 24 24 78 / Fax : 03 22 24 24 87  
Courriel : artemia@artemia-environnement.com  
Site internet : www.artemia-environnement.com

### INVENTAIRE FAUNE-FLORE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN PROJET URBAIN SUR LA COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE (95)

Cortèges étudiés	Enjeux mis en évidence d'après les données bibliographiques	Inventaires réalisés in situ (2018 / 2019)			
		Automne 2018	Hiver 2018 / 2019	Printemps 2019	Eté 2019
Avifaune	« Modérés à forts » (nombreuses espèces citées dont plusieurs sont d'intérêt communautaire)	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté
Flore	« Faibles » (espèces communes, non protégées)	Aucun enjeu particulier détecté	-	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté
Etonofaune	« Faibles » (espèces communes)	Aucun enjeu particulier détecté	-	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté
Chiroptères	« Modérés » (8 espèces contactées dans le secteur)	Aucun enjeu particulier détecté	-	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté
Mammifères terrestres	« Faibles » (espèces communes)	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté
Batraciens, reptiles	« Faibles » (espèces communes)	Aucun enjeu particulier détecté	-	Aucun enjeu particulier détecté	Aucun enjeu particulier détecté

Jérôme Niquet  
ARTEMIA ENVIRONNEMENT  
fait à Herleville, le 30 août 2019



## UN PROJET DISPENSÉ PAR LA DRIEE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Le maître d'ouvrage a interrogé la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) sur la nécessité de réaliser une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement pour le projet de construction de la 1ère phase au Lieu-dit du Gué. La DRIEE, dans sa décision du 9 août 2019, a dispensé le projet d'étude d'impact, "considérant qu'au regard de l'ensemble des éléments fournis par le maître d'ouvrage et des connaissances disponibles à ce stade, le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts notables sur l'environnement ou la santé".

# UN NOUVEAU QUARTIER OÙ LA NATURE A UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE ET CONTRIBUE À LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

- Préservation et renforcement de l'alignement d'arbres existants
- Une nature qui se décline dans l'ensemble des espaces publics : pelouses, prairies, zones humides, alignements d'arbres, etc.  
=> Sentier des Ecoliers, Promenade des Peupliers, Sentier de la Noue, mail arboré de la rue du Gué, espace public végétalisé de la Grande Prairie
- Une nature très présente dans les cœurs d'îlots sous la forme de jardins individuels et collectifs
- Des toitures terrasses végétalisées sur certaines maisons individuelles et logements intermédiaires

## PALETTE VÉGÉTALE

Inciter à des méthodes de permaculture pour les carrés partagés



Prolonger les carrés partagés en « bandes » comestibles



Planter des refuges pour la biodiversité



### PRÉSENCE DU VÉGÉTAL DANS LES ESPACES PUBLICS/PRIVÉS

Préservation et renforcement de l'alignement d'arbres existants

Une nature qui se décline dans l'ensemble des espaces publics :

- 1** Chemin piéton en limite du muret existant et en limite de jardins en coeur de parcelles
- 2** Chemin entre bâtis
- 3** Cheminement piéton en frange arborée à l'Est, alternance milieu ouvert et fermé

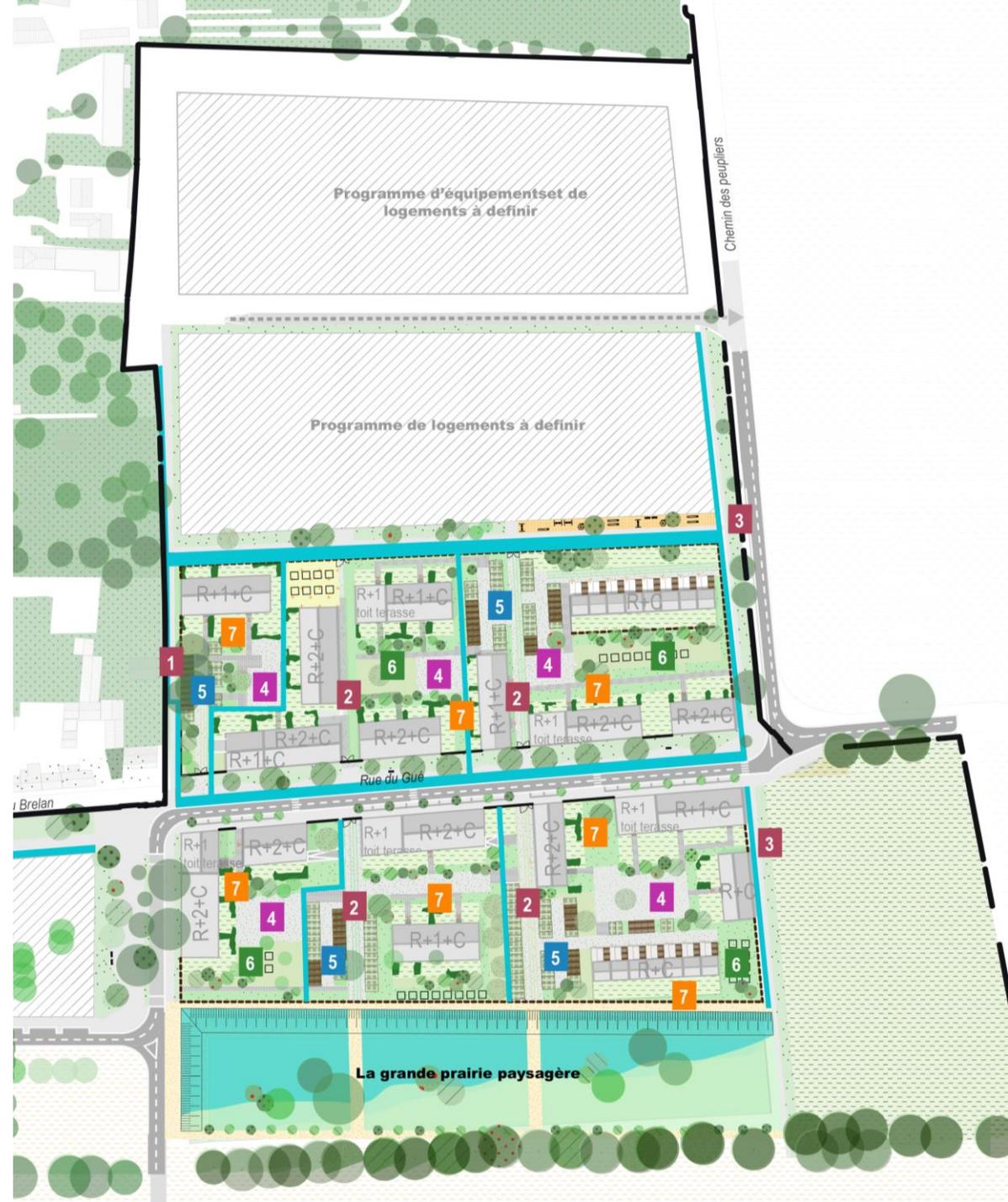
Une nature très présente dans les coeurs d'îlots sous la forme de jardins individuels et collectifs

- 4** Placette minérale
- 5** Parkings aériens
- 6** Espaces partagés végétalisés
- 7** Jardins privés

### UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES INTÉGRÉE ET TRAITÉE COMME UNE AMÉNITÉ POUR LES HABITANTS

Gestion, stockage et infiltration des eaux pluviales collectées sur le site lui-même. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales sont intégrés au projet et conçus comme des espaces de promenade et de détente plantés et paysagés constitués d'un réseau de noues et d'une prairie inondable à ciel ouvert.

- 7** Noues plantées
- 7** Prairie inondable à ciel ouvert



# ENGAGEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE

- **POLLUTION LUMINEUSE**

Engagement de concevoir et de programmer le réseau d'éclairage de manière à en atténuer l'impact sur l'environnement proche et lointain.

- **UNE GESTION DES TERRASSEMENTS  
RESPECTUEUSE DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Engagement de minimiser les terrassements et les évacuations de déblais hors du site et recherche de solutions de réutilisation et de recyclage sur le site des matériaux extraits.

Exemple de disposition : réalisation des structures de voiries par traitement en places.

- **DES CONSTRUCTIONS À HAUT NIVEAU ÉNERGÉTIQUE**

Engagement de réaliser des logements en RT 2012 jusqu'à -20%, allant au-delà de la réglementation en vigueur.

- **ENGAGEMENT DU MAÎTRE D'OUVRAGE À FAIRE RÉALISER  
LES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE CHARTE "CHANTIER PROPRE"**

Engagement de prendre toutes les dispositions pour limiter les nuisances (bruit, circulation, poussières, etc.) en phase chantier.

Exemple de dispositions : limitation des accès de chantier, des horaires...

